

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.05. 58.B**

**Ecole d'arts  
plastiques du  
GrandAngoulême :  
demande de  
subvention auprès du  
Département de la  
Charente**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Gond Pontouvre - 16160 GOND PONTOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mai 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

<b>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS</b>	<b>Rapporteur : Monsieur BRONCY</b>
---	-------------------------------------

<b>ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE</b>
---

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'arts plastiques « Les Acacias ».

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

La saison 2009/2010 compte 421 élèves qui se répartissent comme suit :

- Elèves issus du GrandAngoulême : 318 soit 75,53 %
- Elèves issus du département : 93 soit 22,10 %
- Elèves hors département : 10 soit 2,37 %

Considérant que plus de 22% de ces élèves, qui profitent de ces enseignements chaque année, sont originaires de communes du département situées en dehors du GrandAngoulême,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mai 2010,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2009/2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>31 mai 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>31 mai 2010</b>